

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 5 FÉVRIER 1846.

PROJET DE RÉFORME INDUSTRIELLE EN ANGLETERRE.

Le plan que sir Robert Peel vient de développer devant la chambre des communes est appelé à produire une vive agitation en Angleterre, en France, en Europe et dans tout le monde commercial. Il n'avait été question jusqu'ici que d'une modification sur le droit qui pèse sur les céréales; l'insuffisance de la dernière récolte, la misère à laquelle l'Irlande est en proie, la ligue dont M. Cobden est le chef, une sourde agitation qui se manifeste parmi les classes ouvrières à Londres et dans les centres industriels de la Grande-Bretagne, imposaient au cabinet l'obligation d'amener une diminution sur le prix du pain, en réduisant le droit sur les céréales. On sait quelles oppositions sir Robert Peel rencontra dans le cabinet, quel rôle joua Wellington, le représentant des ultra-tories, quelles complications amenèrent sir Robert Peel à se retirer un moment. On n'avait pas bien compris, en Angleterre pas plus qu'en France, comment lord John Russell n'avait pas pu composer un ministère, et les divagations des feuilles ministérielles de Paris à cet égard sont aujourd'hui une curieuse étude, un singulier monument de leur complète ignorance des faits. Le vaniteux M. Guizot qui pensait avoir eu quelque influence sur la retraite de lord Palmerston! Nous avons la conviction qu'au moment de prendre la direction des affaires, lord John Russell a reçu communication du plan de sir Robert Peel, et que ces deux hommes d'état, désunis par une pensée politique, d'accord lorsqu'il s'agit de la prospérité commerciale, de la richesse industrielle de leur pays, ont ensemble calculé les chances de succès d'un projet que le chef des whigs n'eût pas répudié; que, persuadé que sir Robert Peel, soutenu par l'opposition, par une partie de son parti, par ses amis personnels, pouvait seul, dans les circonstances actuelles, obtenir la majorité au parlement, il devait tenter de réaliser son plan; que lord John Russell a fait une concession à l'intérêt général de l'Angleterre.

Sir Robert Peel est donc venu exposer son plan. Nous le caractériserons en deux mots, en disant qu'il a pour but la suppression des droits sur les matières premières qui servent à l'industrie et la réduction progressive des droits sur les produits manufacturés importés par les fabriques étrangères, jusqu'à ce qu'on arrive à l'affranchissement complet de ces produits. Il est impossible, on le voit, de proclamer plus nettement le principe de la liberté commerciale, tout en ménageant l'industrie par une transition qui empêche une trop grande perturbation.

Déjà l'Angleterre était entrée résolument depuis quelques années dans ce système. Dès 1842, sir Robert Peel fit adopter des changements importants dans les droits de douane; le principe qu'il proclama alors fut, comme aujourd'hui, l'abolition des droits sur les matières premières, élément indispensable des manufactures anglaises, la réduction à un droit de 20 0/0 sur les articles fabriqués. Ce principe adopté, les droits sur la laine furent réduits en 1844; ils le furent également en 1845 sur le coton. Ceux qui pesaient sur les autres matières premières subirent aussi une diminution. Il était tout simple qu'après avoir donné aux manufactures l'avantage de se procurer les matières premières à bon marché, on leur demandât

l'abandon des droits qui les protègent encore; c'est une compensation qu'on leur propose.

Le discours d'ouverture de la session actuelle faisait comprendre que le pouvoir persévérerait dans la voie où il était entré. L'exécution du plan de sir Robert Peel est destinée à ouvrir une route toute nouvelle au commerce du monde, à inaugurer une législation commerciale inconnue jusqu'ici. Nous n'avons pas l'intention d'examiner aujourd'hui les résultats probables de ce système; ils doivent être, à notre avis, si grands, si considérables, que la question demande à être traitée avec beaucoup de réflexion; mais nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de rappeler dès ce moment que, malgré la réduction de droits opérée pendant les trois dernières années sur un certain nombre d'articles portés au tarif anglais, il y a eu cependant augmentation de revenus. La suppression des droits sur les matières premières a augmenté le travail des manufactures, accru les relations commerciales de l'Angleterre, comme la diminution des droits sur les produits manufacturés de l'étranger a amené une importation plus considérable. Ce résultat justifie trop bien les considérations que nous avons fait valoir tant de fois dans le *Censeur* en faveur de la liberté commerciale pour que nous ne le constatons pas aujourd'hui.

On s'abuserait si l'on pouvait penser qu'en proposant son système d'affranchissement, sir Robert Peel a eu en vue autre chose que l'intérêt exclusif de son pays. Les Anglais ne se passionnent pas pour des idées abstraites, pour des principes de liberté dont les autres peuples pourraient profiter à leur détriment; ils sont manufacturiers et commerçants avant tout et par-dessus tout. Mais on ne saurait demander à un homme plus qu'il ne peut faire, plus qu'il ne doit faire en prenant pour règle les avantages de sa nation; il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de courage à venir attaquer des intérêts nombreux, puissants et actuels, dans le but d'obtenir ces avantages pour l'avenir.

Rien n'est plus digne que l'expression du ministre qui vient soumettre son plan de réforme à la chambre des communes et lui dire : Tous les intérêts que j'attaque par l'application de ce grand principe que les droits protecteurs ne sont pas par eux-mêmes, et abstractivement parlant, un bien, et doivent par conséquent être abolis, tous ces intérêts n'ont qu'à se réunir, ils n'ont qu'à rejeter ma proposition; ils s'adresseront alors à un autre plus capable que moi de comprendre les intérêts de mon pays. — Voilà le véritable langage d'un homme qui a mûri son projet, qui est décidé à ne pas transiger, qui se retirera plutôt que d'accepter une défaite.

Le plan de sir Robert Peel est complet; il déclare qu'il n'ira pas attaquer spécialement les intérêts agricoles et leur demander d'abandonner les droits protecteurs, sans être préparé à demander en même temps un sacrifice analogue aux autres intérêts aujourd'hui protégés par les lois anglaises; que sa proposition n'est pas une proposition séparée ou isolée; que, convaincu que le principe mis en avant par lui est un principe juste et sage, il demandera à tous les intérêts protégés leur part de sacrifices, si toutefois c'est un sacrifice que sa proposition leur impose.

Il ne saurait donc y avoir d'incertitude sur les projets de sir Robert Peel. Dans un prochain article nous résumerons son

plan par des chiffres, afin que l'industrie française puisse voir d'un coup d'œil ce qu'elle doit gagner à son adoption, et nous essaierons ensuite de présager les conséquences qu'elle aura dans l'avenir, quand les autres nations seront entrées dans la voie où l'Angleterre va les pousser.

La discussion de l'adresse n'est pas encore terminée; plusieurs questions importantes restent encore à discuter, et cependant plusieurs membres du ministère ont été vivement froissés. M. Guizot triomphe, mais M. Duchâtel sait à quel prix. Le cabinet a une majorité; mais si cette majorité empêche qu'on ne le renverse, si elle est une sorte de brise-lames flottant qui amortit la puissance des vagues de l'opposition soulevée contre lui, elle ne le préserve pas de bien des atteintes, et il en a déjà reçu de cruelles. Le *Sicéle* les résume de la manière suivante :

« De scandaleuses illégalités en matière électorale sont dénoncées à la tribune par les députés de l'opposition, confirmées par le témoignage de plusieurs membres des centres, flétries par les arrêts de la justice, constatées par des actes authentiques, contre lesquels, suivant l'énergique expression de M. Corne, le ministère n'a d'autre recours que l'inscription de faux. Décontenancé par ces vives attaques, M. le ministre de l'intérieur hésite et se trouble. Il n'ose défendre ouvertement des actes inexcusables; mais il ne veut pas non plus désavouer de coupables agents, de peur de décourager leur zèle éhonté. Ecrasé sous le poids de ce triste rôle, M. Duchâtel succombe dans la mêlée, au milieu des centres reconnaissants, mais embarrassés, qui lui font un faible rempart de leurs rangs éclaircis.

« Le lendemain, M. Martin (du Nord) est surpris par la chambre en flagrant délit de violation des lois. Ses actes de contrition, psalmodiés d'un ton papillard, ses humbles prières, ses génuflexions suppliantes ne parviennent pas à désarmer la vindicte parlementaire. Quelques uns de ses amis, dont la voix s'unissait à celle de l'opposition pour condamner sa conduite, n'ont pas voulu exécuter l'accusé par leur propre vote; ils se sont abstenus en le livrant au bras séculier. Ce jour-là, M. Martin est mort politiquement. Ses collègues eux-mêmes n'ont pas eu le courage de sauver ses tristes restes, que la cour de cassation réclame comme une relique vénérable pour l'édification de la magistrature.

« Le jour suivant, la question des chemins de fer fond comme un orage sur la tête de M. Dumon, qui s'efforce, mais en vain, de regagner la rive sur la planche des *bonnes intentions*. Son collègue, M. de Mackau, transformant en *galion* son vaisseau amiral, y avait placé discrètement une cargaison de 250 actions, *pas une de plus, pas une de moins*. Mais la douane vigilante de M. le ministre des finances ne voulut pas permettre la sortie de cette marchandise sans vérifier le pavillon. Trouvant que le privilège de la flamme n'admettait pas un chargement de cette nature, il jeta la cargaison à l'eau, et avec elle le chargeur bien intentionné. Que la vague soit légère à M. de Mackau!

« Le lendemain, le Roland de l'instruction publique se met en campagne. Qui pourra décrire ses brillantes passes d'armes, ses attitudes menaçantes, les fières provocations qu'il lance à ses rivaux? Qui pourra dire toutes ses prouesses dans ce mémorable tournoi? Il va tout pourfendre, lorsqu'il rencontre devant ses coups un agile et vigoureux adversaire qui le désarçonne et le renverse haletant sur l'arène. Dans son désarroi, il n'a que le temps de souffler dans sa fameuse trompe pour appeler à son secours le traître Galaor. Mal lui en prit, car cet allié félon acheva le trop confiant paladin en lui jetant son bouclier sur la tête. M. Thiers et M. Guizot peuvent se disputer l'honneur d'avoir immolé M. de Salvandy. Le premier avait du moins pris la peine de combattre ses

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 FÉVRIER.

LE LIVRE DE M. MICHELET.

Paris, le 29 janvier 1846.

Abandonnons un instant la chambre des députés, où, depuis deux jours, les grandes agitations de la politique semblent avoir fait place à une discussion plus calme, et qui était peut-être nécessaire pour donner au orateur le temps de reprendre haleine. L'heure des combats sonnera bientôt de nouveau, et nous nous retrouverons à notre poste pour apprécier la force et la justesse des coups que se porteront les adversaires. En ce moment, nous ne voulons nous occuper que d'un livre que M. Michelet vient de faire paraître, et qui nous paraît appelé, comme tout ce qui sort de la plume de cet écrivain démocrate, à un légitime succès. Nous emprunterons quelques extraits à ce livre, qui a pour titre *Le Peuple*, et qui, du commencement à la fin, justifie parfaitement son titre. Toutefois, nous croyons qu'on nous saura gré de faire précéder ces extraits de quelques détails par lesquels M. Michelet fait connaître sa modeste origine. En voyant d'où il est parti et où il est arrivé à force d'intelligence et de travail, on n'en aura que plus d'estime pour ce caractère droit et loyal, pour cet esprit ferme et généreux, auquel la France est déjà redevable de travaux historiques si remarquables, et le parti démocratique de si nobles inspirations.

Mais laissons parler M. Michelet :

« Le trait éminent, capital, qui m'a toujours frappé le plus dans ma longue étude du peuple, c'est que, parmi les désordres de l'abandon, les vices de la misère, j'y trouvais une richesse de sentiment et une bonté de cœur très rares dans les classes riches. Tout le monde, au reste, a pu l'observer; à l'époque du choléra, qui a adopté les enfants orphelins? Les pauvres.

« La faculté du dévouement, la puissance du sacrifice, c'est, je l'avoue, ma mesure pour classer les hommes. Celui qui l'a au plus haut degré est plus près de l'héroïsme. Les supériorités de l'esprit, qui résultent en partie de la culture, ne peuvent jamais entrer en balance avec cette faculté souveraine.

« A ceci on fait ordinairement une réponse : « Les gens du peuple sont généralement peu prévoyants; ils suivent un instinct de bonté, l'aveugle élan d'un bon cœur, parce qu'ils ne deviennent point tout ce qu'il en pourra coûter. »

« L'observation fût-elle juste, elle ne détruit nullement ce qu'on peut observer aussi du dévouement persévérant, du sacrifice infatigable dont les familles laborieuses donnent si souvent l'exemple, dévouement qui ne s'épuise même pas dans l'entière immolation d'une vie, mais se continue souvent de l'une à l'autre pendant plusieurs générations.

« J'aurais ici de belles histoires à raconter, et nombreuses. Je ne le puis. La tentation est pourtant forte pour moi, mon ami (c'est à M. Quinet que l'écrivain s'adresse), de vous en dire une seule, celle de ma propre famille. Vous ne la savez pas encore; nous causons plus souvent de matières philosophiques ou politiques que de détails personnels. Je cède à cette tentation. C'est pour moi une rare occasion de reconnaître les sacrifices persévérants, héroïques, que ma famille m'a faits, et de remercier mes parents, gens modestes, dont quelques uns ont enfoui dans l'obscurité des dons supérieurs, et n'ont voulu vivre qu'en moi.

« Les deux familles dont je procède, l'une picarde et l'autre ardennaise, étaient originellement des familles de paysans qui mêlaient à la culture un peu d'industrie. Ces familles étant fort nombreuses (douze enfants, dix-neuf enfants), une grande partie des frères et des sœurs de mon père et de ma mère ne voulurent pas se marier pour faciliter l'éducation de quelques uns des garçons que l'on mettait au collège. Premier sacrifice que je dois noter.

« Dans ma famille maternelle particulièrement, les sœurs, toutes remarquables par l'économie, le sérieux, l'austérité, se faisaient les humbles servantes de MM. leurs frères, et, pour suffire à leurs dépenses, elles s'enterraient au village. Plusieurs cependant, sans culture et dans cette solitude sur la lisière des bois, n'en avaient pas moins une très fine fleur d'esprit. J'en ai entendu une, bien âgée, qui contait les anciennes histoires de la frontière aussi bien que Walter Scott. Ce qui leur était commun, c'était une extrême netteté d'esprit et de raisonnement. Il y avait force prêtres dans les cousins et parents, des prêtres de diverses sortes, mondains, fanatiques; mais ils ne dominaient point. Nos judicieuses et sévères demoiselles ne leur donnaient pas la moindre prise. Elles racontaient volontiers qu'un de nos grands-oncles, du nom de Michaud ou Paillard, avait été brûlé jadis pour avoir fait un livre.

« Le père de mon père, qui était maître de musique à Laon, ramassa sa petite épargne, après la Terreur, et vint à Paris, où mon père était employé à l'imprimerie des assignats. Au lieu d'acheter de la terre, comme faisaient alors tant d'autres, il confia ce qu'il avait à la fortune de mon père, son fils aîné, et mit le tout dans une imprimerie aux hasards de la Révolution. Un frère, une sœur de mon père, ne se marièrent point pour faciliter l'arrangement; mais mon père se maria. Il épousa une de ces sérieuses demoiselles ardennaises dont je parlais tout-à-l'heure. Je naquis en 1798 dans le chœur d'une église de religieuses occupée alors par notre

imprimerie; occupée et non profanée. Qu'est-ce que la presse au temps moderne, sinon l'arche sainte?

« Cette imprimerie prospéra d'abord, alimentée par les débats de nos assemblées, par les nouvelles des armées, par l'ardente vie de ce temps. Vers 1800, elle fut frappée par la grande suppression des journaux. On ne permit à mon père qu'un journal ecclésiastique, et l'entreprise commencée avec beaucoup de dépenses, l'autorisation fut brusquement retirée pour être donnée à un prêtre que Napoléon croyait sûr et qui le trahit bientôt.

« On sait comment ce grand homme fut puni par les prêtres mêmes d'avoir cru le sacre de Rome meilleur que celui de la France. Il vit clair en 1810. Sur qui tomba son courroux? Sur la presse; il la frappa de seize décrets en deux ans. Mon père, à demi ruiné par lui au profit des prêtres, le fut alors tout-à-fait en expiation de leur faute.

« Un matin, nous recevons la visite d'un monsieur, plus poli que ne l'étaient généralement les agents impériaux, lequel nous apprend que S. M. l'empereur a réduit le nombre des imprimeries à soixante; les plus gros sont conservés, les *petits sont supprimés*, mais avec bonne indemnité, à peu près sur le pied de quatre sols pour quatre francs. Nous étions de ces petits. Se résigner, mourir de faim, il n'y avait rien de plus à faire. Cependant nous avions des dettes. L'empereur ne nous donnait pas de secours contre les juifs, comme il l'avait fait pour l'Alsace. Nous ne trouvâmes qu'un moyen, c'était d'imprimer pour nos créanciers quelques ouvrages qui appartiennent à mon père. Nous n'avions plus d'ouvriers; nous fîmes ce travail nous-mêmes. Mon père, qui vaquait aux affaires du dehors, ne pouvait nous y aider. Ma mère, malade, se fit brocheuse, coupa, plia. Moi, enfant, je composai. Mon grand-père, très faible et vieux, se mit au dur ouvrage de la presse et il imprima de ses mains tremblantes.

« Ces livres que nous imprimâmes, et qui se vendaient assez bien, contrastaient singulièrement par leur utilité avec ces années tragiques d'immenses destructions. Ce n'était que petit esprit, petits jeux, amusements de société, charades, acrostiches. Il n'y avait là rien pour nourrir l'âme du jeune compositeur. Mais, justement, la sécheresse, le vide de ces tristes productions me laissaient d'autant plus libre. Jamais, je crois, je n'ai autant voyagé d'imagination que pendant que j'étais immobile à cette casse. Plus mes romans personnels s'animaient dans mon esprit, plus ma main était rapide, plus la lettre se levait vite. J'ai compris dès-lors que les travaux manuels qui n'exigent ni délicatesse extrême, ni grand emploi de la force, ne sont nullement des entraves pour l'imagination. J'ai connu plusieurs femmes distinguées qui disaient ne pouvoir bien penser, ni bien causer, qu'en faisant de la tapisserie.

« J'avais douze ans, et ne savais rien encore, sauf quatre mots de latin appris chez un vieux libraire, ex-magister de village, passionné pour la grammaire, homme de mœurs antiques, ardent révolutionnaire, qui n'en

raisons, le second n'en a même pas tenu compte; il les a considérées comme non avenues, et il a passé outre pour exposer, suivant son usage, une nouvelle et complète théorie, qui était en flagrante contradiction avec celle qu'avait développée son collègue malavisé. M. le comte de Salvandy est aussi indulgent que magnifique. Il n'en a pas gardé la moindre rancune. Semblable, dans son illusion, au héros de l'Arioste, tout mort qu'il est, il marche encore, et se couronne avec complaisance des lauriers que M. le ministre des affaires étrangères a voulu lui escamoter.

Voilà, de compte fait, quatre joûteurs hors de combat. M. Guizot triomphe au milieu de ces ruines. Il se réserve impitoyablement le monopole des succès dans l'association ministérielle. C'est ainsi qu'il se venge du mauvais accueil qu'avaient rencontré dans le conseil ses prétentions à la présidence. Prompt à embaumer ses morts, il cherche un successeur à M. Martin, et l'on assure qu'il l'a trouvé dans M. Hébert.

Depuis assez long-temps déjà, l'administration s'occupe de préparer les éléments d'une législation nouvelle sur la mendicité. Dans ce but, elle a fait étudier à l'étranger l'organisation des institutions qui ont pour objet de guérir cette plaie sociale, et elle a recueilli un grand nombre de documents précieux. Mais, pour trouver la solution d'un problème aussi ardu, le gouvernement a besoin, en ce qui concerne la France, de s'entourer des renseignements les plus positifs et les plus détaillés; en conséquence, le ministre de l'intérieur vient d'inviter les préfets à dresser des rapports dans lesquels ils énonceront, avec les détails les plus complets qu'il leur sera possible :

1° Quelles sont les causes habituelles de la mendicité dans chaque département;

2° S'il a été pris des mesures pour obvier à la mendicité, et quelles sont ces mesures, ainsi que les résultats déjà obtenus;

3° Si le conseil général et les conseils municipaux se sont occupés de cet objet, et s'ils ont voté des fonds dans ce but;

4° Quels sont les établissements publics de refuge ou de travail destinés aux mendiants, quelles en sont l'organisation et les ressources;

5° Quelle part prennent respectivement dans les mesures adoptées les départements, les communes, les bureaux de bienfaisance, les associations particulières et les citoyens;

6° Quel est le degré d'application des dispositions pénales relatives aux mendiants;

7° S'il existe des associations de secours mutuels entre les ouvriers, et quelle est leur organisation.

A ces renseignements, que les préfets devront compléter par ceux que leur expérience et leurs lumières pourront leur fournir, ils joindront un recueil de tous les arrêtés, règlements, statuts et autres documents qui peuvent avoir été publiés dans les diverses communes de leurs départements; ils devront, en outre, faire un autre travail qui n'a pas moins d'importance et qui exigera les recherches les plus minutieuses : ce sera une statistique générale et aussi détaillée que possible de tous les pauvres et mendiants de chaque département.

Paris, le 3 février 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le ministère a décidément le vent en poupe. Hier encore, il a obtenu, sur l'amendement bien inoffensif assurément de M. de Rémusat, une majorité de 68 voix. Soixante-huit voix ! Jamais, dans la session dernière, il n'était arrivé à un pareil chiffre. C'est qu'aussi, à la session dernière, on n'avait pas encore adjugé et le chemin du Nord, et celui de Paris à Lyon, et celui de Paris à Strasbourg, et celui de Tours à Nantes, etc., etc.; c'est qu'on n'avait pas jeté sur la place, en sus de celles qui s'y négociaient déjà, un million d'actions de chemin de fer, dont plus de trois cents députés, au dire de M. Lherbette, ont eu leur bonne part. Aujourd'hui beaucoup de députés craignent plus que jamais de voir le ministère en péril. Si le ministère était renversé, leurs actions dégringoleraient et perdraient la prime avec laquelle elles se négocient. Il faudrait dire adieu à tous les bénéfices qu'on a rêvés, bénéfices qui seront d'autant plus beaux que l'existence de M. Guizot et de ses collègues sera plus assurée. Vous comprenez dès lors tout l'intérêt qui s'attache à la conservation de ces dignes ministres, et la majorité qui les aide, qui les soutient, qui les pousse, est parfaitement expliquée.

Un personnage très haut placé disait dernièrement : « S'il y avait eu sur la place de Paris trois millions d'actions le jour où les ordonnances ont été signées, il est très probable que la révolution de juillet n'eût pas eu lieu. » Aujourd'hui, grâce aux actions

de chemins de fer, on est persuadé qu'on est désormais à l'abri, non pas seulement contre une révolution nouvelle, mais même contre toute crise véritablement menaçante pour le système.

M. le ministre des travaux publics, accompagné de M. Legrand et des ingénieurs, fera prochainement une visite au chemin de fer du Nord; depuis Paris jusqu'à Amiens. L'aller se fera à toute vapeur; mais, au retour, on marchera plus doucement, afin d'examiner avec soin tous les ouvrages d'art.

Encore une compagnie de chemin de fer qui se présente au public sous le patronage de grands noms politiques. Cette compagnie, formée en vue de soumissionner le chemin de fer de Paris à Rennes, étale, en tête de son conseil d'administration, sur la quatrième page des journaux, les noms de MM. le lieutenant général Colbert, pair de France; le comte de la Pinsonnière, pair de France; le marquis de Boissy, pair de France.

Tous ces noms ont, du reste, déjà traîné depuis six mois dans plus d'une compagnie qui a avorté, ou qui n'est arrivée qu'à une fusion.

Jusqu'à présent, on n'avait fait servir les grands noms politiques qu'à l'exploitation des chemins de fer. Voici qu'aujourd'hui on veut s'en aider pour fonder de grandes maisons de banque, entreprises auxquelles ils sont tout aussi étrangers qu'à celles des chemins de fer. Nous voyons, par les annonces des journaux, qu'il est fait appel aux capitalistes pour la fondation d'une Banque du commerce, au capital de quinze millions de francs. Or, savez-vous quels grands financiers sont présentés comme devant avoir la surveillance d'un aussi important établissement? Ce sont : M. le duc de Caumont-la-Force, pair de France; M. le comte de la Pinsonnière, pair de France; M. le comte de Lanjuinais, pair de France; M. Couturier, membre de la chambre des députés; M. de Champaigne, inspecteur général des haras de France, etc., etc. Qu'on se le dise !

La commission du budget a terminé son travail préparatoire. Après avoir fait la classification de toutes les questions sur lesquelles elle aura à délibérer, elle a procédé à la nomination de ses deux rapporteurs. M. Bignon a été nommé rapporteur du budget des dépenses, et M. Magne de celui des recettes.

On assure que les instructions données par le ministère à ses amis, qui sont en grande majorité dans la commission, tendent à ce que les travaux soient poussés assez activement pour que le rapport du budget des dépenses puisse être présenté à la chambre deux mois plus tôt que dans les sessions précédentes. Le ministère veut accélérer la marche des travaux parlementaires de manière à pouvoir faire les élections au mois de juillet prochain. La majorité qui le soutient aujourd'hui donne l'espoir que, dans les élections prochaines, la moitié au moins des adversaires qu'il n'a pas réussi à désarmer restera sur le carreau.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 31 janvier.

La chambre passe à la discussion de la deuxième phrase du paragraphe 6, qui est ainsi conçue :

« Votre Majesté nous annonce que la convention récemment conclue pour mettre un terme à un trafic odieux reçoit en ce moment son exécution. »

M. LE PRÉSIDENT : L'honorable M. Billault a la parole.

M. BILLAULT : En abordant cette tribune, je ne saurais me défendre d'une certaine préoccupation. La question que je vais aborder est une question toute nouvelle. (Rires.) J'aurai à lutter contre les dispositions des esprits superficiels, qui se contentent d'apparences, et celles des hommes d'état qui sont trop heureux d'être sortis d'une grosse difficulté pour s'inquiéter des dangers que présente le nouveau terrain sur lequel nous sommes placés.

A mon avis, la convention du 29 mai ne remplace pas notre commerce sous la protection du pavillon national; loin de restituer à notre commerce les garanties qu'il réclamait, elle n'a fait que lui enlever, sans aucune compensation, celles dont il jouissait auparavant.

Je soutiens que la faculté de vérifier la nationalité des navires est une innovation dans notre droit maritime, qu'il est contraire à ses principes fondamentaux, que nous ne l'avons jamais reconnu, et que les Anglais ne l'ont jamais admis non plus.

Mais d'abord je vais montrer que le mode de procéder est lui-même plus vexatoire que ne l'était l'ancien. Je suis d'accord ici avec l'expérience de tous les marins.

M. L'AMIRAL LERAY : Je demande la parole.

M. BILLAULT : Comment se passeront les choses désormais ? Un navire aperçu qui ne paraît pas naviguer sous son véritable pa-

villon; on l'arrête pour vérifier sa nationalité. A cet effet, on lui demande ses papiers, on les examine; on est seul juge. Ce n'est pas tout; on peut, dans certains cas, être en droit de visiter les colis pour savoir s'ils ne contiennent pas des armes, dans le cas de doubles commissions par exemple.

On le voit donc, le mode de procéder est, sinon plus, du moins aussi vexatoire qu'auparavant. Le but seul est changé; au lieu de s'assurer si le navire fait la traite, il consiste à s'assurer s'il n'aborde pas un faux pavillon.

Eh bien ! c'est ce droit de vérifier la nationalité des navires qui n'a jamais été admis par la France.

Il est donc bien vrai que le droit de vérifier la nationalité est profondément contraire à nos usages maritimes.

Maintenant, ce droit, est-ce que les Anglais eux-mêmes l'ont admis ? Non. Lord Wellington lui-même a protesté contre un bill du parlement qui assurait ce droit exorbitant à l'Angleterre sur la marine portugaise, et dernièrement la justice anglaise a donné un grand exemple en faisant mettre en liberté des matelots portugais qui, en vertu de ce prétendu droit, avaient été saisis, eux et leur navire, par un bâtiment de guerre anglais. Ainsi, les bons esprits, en Angleterre, reconnaissent les véritables principes de la liberté des mers.

L'orateur, comparant notre dernière convention sur le droit de visite avec celle que les Etats-Unis ont conclue, s'attache à montrer combien cette dernière puissance a su mieux que nous faire respecter son pavillon, tout en ne perdant pas de vue le but commun, la répression de la traite. Toutes garanties sont données au commerce américain; les Etats-Unis n'ont admis ni le droit de visite ni le droit de recherche qu'ils placent sur la même ligne. Les Américains restent réellement chargés de la surveillance de leur pavillon. Le président Polk a annoncé ce résultat dans son dernier message avec une certaine fierté, et lord Aberdeen a constaté la situation dans une dépêche, en disant : « Sur ce point, nous n'avons rien demandé et rien cédé. »

L'orateur établit que notre convention de 1845 et les instructions qui en découlent mettront souvent nos armateurs et nos capitaines dans un grand embarras. Faudra-t-il que le navire portant pavillon tricolore, mais soupçonné injustement de traite, s'arrête sur la première sommation du navire anglais ou continue sa route ? Dans le dernier cas, il s'exposera à une avarie; dans le premier, c'est le droit de visite. Les instructions françaises ne prévoient pas ce cas; les négociateurs américains l'ont prévu et ont résolu la difficulté en leur faveur. Si nos marins sont soumis à des avaries ou au droit de visite, pouvons-nous donc dire dans l'adresse que notre commerce est remplacé sous la surveillance de notre pavillon ? (Approbation à gauche.)

L'orateur attribue ce résultat si différent à l'influence qu'a sur nous l'Angleterre; nos intérêts présents, nos intérêts futurs fléchissent devant sa volonté. Robert Peel a donc eu bien raison de se vanter en plein parlement d'avoir ramené la France à la reconnaissance des lois maritimes de la Grande-Bretagne !

L'orateur, faisant une profession de foi énergique contre la traite, prouve que le droit de visite n'est pas le moyen efficace pour la répression de cet infâme trafic.

Aussi est-il étonné de ne pas voir les abolitionnistes se réunir à ses amis pour combattre les concessions faites sous ce rapport à l'Angleterre, concessions tout-à-fait gratuites et inutiles.

L'orateur craint que le gouvernement n'ait compromis l'avenir maritime de la France, qu'il ne le compromette de plus en plus, et il conjure la chambre d'y réfléchir sérieusement.

L'orateur termine en annonçant un amendement.

La séance est levée à six heures.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Séance du 3 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

MM. les députés arrivent lentement dans la salle.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du projet de loi sur le projet d'adresse.

M. DE PEYRAMONT a la parole; mais la chambre ne comptant qu'une quarantaine de membres, M. de Peyramont résiste à l'appel du président pendant quelques minutes. Enfin, malgré l'indifférence générale, il se décide à monter à la tribune.

Je viens, dit-il, défendre le § 6 du projet d'adresse qui a pour but de rappeler à la chambre que notre commerce est remplacé par la convention du 29 mai, sous la surveillance exclusive du pavillon. La convention a été reçue dans tout le pays avec satisfaction. Je n'attesterais au besoin l'état où se trouve la chambre en ce moment

avait pas moins sauvé, au péril de sa vie, ces émigrés qu'il détestait. Il m'a laissé en mourant tout ce qu'il avait au monde, un manuscrit, une très remarquable grammaire, incomplète, n'ayant pu y consacrer que trente ou quarante années.

Très solitaire et très libre, laissé tout-à-fait sur ma foi par l'indulgence excessive de mes parents, j'étais tout imaginaire. J'avais lu quelques volumes qui m'étaient tombés sous la main, une mythologie, un Boileau, quelques pages de l'Imitation.

Dans les embarras extrêmes, incessants, de ma famille, ma mère était malade, mon père si occupé au dehors, je n'avais reçu encore aucune idée religieuse... Et voilà que dans ces pages j'aperçois tout-à-coup un bout de ce triste monde, la délivrance de la mort, l'autre vie et l'espérance ! La religion, reçue ainsi sans intermédiaire humain, fut très forte en moi. Elle me resta comme chose mienne, chose libre, vivante, si bien mêlée à ma vie qu'elle s'alimenta de tout, se fortifiant sur la route d'une foule de choses tendres et saintes, dans l'art et dans la poésie, qu'à tort on lui croit étrangères.

Comment dire l'état de rêve où me jetèrent ces premières paroles de l'Imitation ! Je ne le sais pas; j'entendais... comme si cette voix douce et paternelle se fût adressée à moi-même... Je vois encore la grande chambre froide et démeublée; elle me parut vraiment éclairée d'une lueur mystérieuse... Je ne pus aller bien loin dans ce livre, ne comprenant pas le Christ; mais je sentis Dieu.

Ma plus forte impression d'enfance, après celle-là, c'est le musée des monuments français, si malheureusement détruit. C'est là, et nulle autre part, que j'ai reçu d'abord la vive impression de l'histoire. Je remplissais ces tombeaux de mon imagination, je sentais ces morts à travers les marbres, et ce n'était pas sans quelque terreur que j'entraais sous ces voûtes basses où dormaient Dagobert, Chilpéric et Frédégonde.

Le lieu de mon travail, notre atelier, n'était guère moins sombre. Pendant quelque temps, ce fut une cave, cave pour le boulevard où nous demeurions, rez-de-chaussée pour la rue basse. J'y avais pour compagnie parfois mon grand-père, quand il venait, mais toujours très assidûment une araignée laborieuse qui travaillait près de moi, et plus que moi, à coup sûr.

Parmi des privations fort dures et bien au-delà de ce que supportent des ouvriers ordinaires, j'avais des compensations : la douceur de mes parents, leur foi dans mon avenir, inexplicable vraiment, quand on songe combien j'étais peu avancé. J'avais, sauf les nécessités du travail, une extrême indépendance, dont je n'abusai jamais. J'étais apprenti, mais sans contact avec des gens grossiers, dont la brutalité aurait peut-être brisé en moi cette fleur de liberté. Le matin, avant mon travail, j'allais chez mon

vieux grammairien, qui me donnait cinq ou six lignes de devoir. J'en ai retenu ceci, que la quantité de travail y fait bien moins qu'on ne croit; les enfants n'en prennent jamais qu'un peu tous les jours; c'est comme un vase dont l'entrée est étroite; versez peu, versez beaucoup, il n'y entrera jamais beaucoup à la fois.

Malgré mon incapacité musicale qui désolait mon grand-père, j'étais sensible à l'harmonie majestueuse et royale du latin; cette grandiose mélodie italique me rendait comme un rayon du soleil méridional. J'étais né comme une herbe sans soleil entre deux pavés de Paris. Cette chaleur d'un autre climat opéra si bien sur moi, qu'avant de rien savoir de la quantité, du rythme savant des langues antiques, j'avais cherché et trouvé dans mes thèmes des mélodies romano-rustiques, comme les proses du moyen-âge. Un enfant, pour peu qu'il soit libre, suit précisément la route que suivent les peuples enfants.

Sauf les souffrances de la pauvreté, très grandes pour moi l'hiver, cette époque, mêlée pour moi de travail manuel, de latin et d'amitié, est très douce à mon souvenir. Riche d'enfance, d'imagination, d'amour peut-être déjà, je n'enviais rien à personne. Je l'ai dit, l'homme de lui-même ne saurait point l'envie, il faut qu'on la lui apprenne.

Cependant tout s'assombrit. Ma mère devient plus malade, la France aussi. (Moscou ! 1815 !) L'inlénité est épuisée. Dans notre extrême pénurie, un ami de mon père lui propose de me faire entrer à l'imprimerie impériale. Grande tentation pour mes parents ! D'autres n'auraient point hésité. Mais la foi avait toujours été grande dans notre famille : d'abord la foi en mon père, à qui tous s'étaient immolés; puis la foi en moi; moi, je devais tout réparer, tout sauver...

Si mes parents, obéissant à la raison, m'avaient fait ouvrier, et s'étaient sauvés eux-mêmes, aurais-je été perdu, moi ? Non, je vois parmi les ouvriers des hommes de grand mérite, qui pour l'esprit valent bien les gens de lettres et mieux pour le caractère... Mais enfin quelles difficultés aurais-je rencontrées ! Quelle lutte contre le manque de tous les moyens, contre la fatalité du temps ! Mon père sans ressource et ma mère malade décidèrent que j'étudierais, quoi qu'il arrivât.

Notre situation pressait. Ne sachant ni vers, ni grec, j'entraï en troisième au collège de Charlemagne. Mon embarras, on le comprend, n'ayant nul maître pour m'aider. Ma mère, si ferme jusque-là, se désolait et pleurait; mon père se mit à faire des vers latins, lui qui n'en avait jamais fait.

Le meilleur encore pour moi, dans ce terrible passage de la solitude à la foule, de la nuit au jour, c'était sans contredit le professeur, M. Andrieu d'Albu, homme de cœur, homme de Dieu; le pis, c'étaient les camarades. J'étais justement au milieu d'eux, comme un hibou en plein

jour, tout effarouché; ils me trouvaient ridicule, et je crois maintenant qu'ils avaient raison. J'attribuais alors leurs risées à ma mise, à ma pauvreté; je commençai à m'apercevoir d'une chose : que j'étais pauvre.

Je crus tous les riches mauvais, et parmi les hommes je n'en voyais guère qui ne fussent plus riches que moi. Je tombai dans une misanthropie rare chez les enfants. Dans le quartier le plus désert de Paris, le Marais, je cherchais les rues désertes. Toutefois, dans cette antipathie excessive pour l'espèce humaine, il restait ceci de bon : je n'avais aucune envie.

Mon charme le plus grand, qui me remettait le cœur, c'était, le dimanche ou le jeudi, de relire deux, trois fois de suite un chant de Virgile, un livre d'Horace. Peu à peu, je les retenais; du reste, je n'ai jamais pu apprendre une seule leçon par cœur.

Je me rappelle que dans ce malheur accompli, privations du présent, craintes de l'avenir, l'ennemi étant à deux pas (1814 !), et mes ennemis à moi se moquant de moi tous les jours, un jour, un jeudi matin, je me ramassai sur moi-même : sans feu (la neige couvrait tout), ne sachant pas trop si le pain viendrait le soir, tout semblant finir pour moi, — j'eus et moi, sans nul mélange d'espérance religieuse, un pur sentiment stoïcien; — je frappai de ma main, crevée par le froid, sur ma table de chêne (que j'ai toujours conservée); et sentis une joie virile de jeunesse et d'avenir.

Qu'est-ce que je craignais maintenant, moi ami, dites-le-moi ! moi qui suis mort tant de fois en moi-même et dans l'histoire... Et qu'est-ce que je désirerais ?... Dieu m'a donné, par l'histoire, de participer à toute chose.

La vie n'a sur moi qu'une prise, celle que j'ai ressentie le 12 février dernier, environ trente ans après. Je me retrouvais dans un jour semblable, également couvert de neige, en face de la même table. Une chose me monta au cœur : « Tu as chaud, les autres ont froid... cela n'est pas juste... » Oh ! qui me soulagera de la dure inégalité ? Alors, regardant celle de mes mains qui depuis 1815 a gardé la trace du froid, je me dis pour me consoler : « Si tu travaillais avec le peuple, tu ne travaillerais pas pour lui... Va donc; si tu donnes à la patrie son histoire, je t'absoudrai d'être heureux. »

Je reviens. Ma foi n'était pas absurde; elle se fondait sur la volonté. Je croyais à l'avenir, parce que je le faisais moi-même. Mes études finirent bien et vite. J'eus le bonheur, à la sortie, d'échapper aux deux influences qui perdaient les jeunes gens : celle de l'école doctrinaire, majestueuse et stérile, et la littérature industrielle, dont la librairie, à peine ressuscitée, accueillait alors facilement les plus malheureux essais.

Je ne voulus point vivre de ma plume. Je voulus un vrai métier; je pris celui que mes études me facilitaient, l'enseignement...

— Le 19 janvier, le cadavre d'un jeune homme a été trouvé la rive droite du Rhône, au territoire d'Arras (Ardèche). On suppose qu'il doit être celui du nommé Louis, enfant de l'hospice d'Anno-

demeurant en qualité de domestique chez le sieur Gauthier, propriétaire à Serrières, le même qui se noya quelques jours auparavant en passant du bois dans un petit canal des îles à la rive droite du Rhône. Du reste, voici le signalement de l'individu : Agé d'environ 17 ans, taille de 1 mètre 50 centimètres, cheveux et sourcils châtain clair, front rond, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint coloré.

Il était vêtu d'une chemise de toile-coton blanc, d'une veste et d'un pantalon en drap bleu, et avait de mauvais souliers. On a trouvé sur lui la somme de 1 fr. renfermée dans une bourse.

On se souvient de l'accident arrivé, au mois de décembre dernier, à la diligence de MM. Gaillard frères, sur la route royale de Châtillon-de-Michaille, et dont le résultat fut la mort de M^{me} Bruys, de Cluny, et une grave atteinte à la santé d'un maçon, qui voyageait par cette voiture.

Le tribunal de Nantua, sur la poursuite du ministère public et des parties civiles, a rendu samedi le jugement suivant contre le postillon, le conducteur, et ensuite contre les entrepreneurs de cette messagerie, solidaires quant aux réparations civiles :

Le tribunal, considérant que le conducteur a commis une imprudence en n'éclairant pas ses lanternes ; que le postillon n'a pas tenu compte des avertissements à lui donnés ; que ces deux causes présumées de l'accident, indépendamment du mauvais état de la route, rendaient les prévenus passibles de la peine portée en l'article 319 du code pénal, toutefois modifiée par l'article 463 du même code ; condamne les deux prévenus à 400 fr. d'amende ;

Statuant sur les conclusions des parties civiles, considérant, en ce qui touche la demande des héritiers Bruys, que, quelque déplorable et douloureuse que soit la perte de M^{me} Bruys, cependant les héritiers ne justifient d'aucun préjudice appréciable, leur donne néanmoins acte des offres faites par l'administration en ce que celle-ci se chargerait des frais funéraires et d'exhumation, dans le cas où la famille procéderait à cette exhumation dans le délai de deux ans ; et, attendu que cet événement avait obligé les membres de la famille à des déplacements, le tribunal leur alloue, à ce titre, une somme de 600 fr.

Quant au sieur Jourdan, ouvrier maçon, le tribunal lui accorde une somme de 2,000 fr., non compris les frais de la maladie et les soins, depuis le 5 décembre jusqu'à ce jour, qui restent à la charge du prévenu.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant le mois de janvier dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :	
569 balles ou parties d'organasin, pesant ensemble net	47,692 kil.
567 — de trame, —	35,409
534 — de grège, —	50,507
446 — de soies diverses, —	6,473
91 parties de bobines pleines et vides, —	984
1,704 numéros placés.	Poids total, 420,565 kil.

BULLETIN DES SOIES.

La foire de Joyeuse du 26 janvier, favorisée par un temps superbe, avait attiré un grand nombre d'étrangers. Les soies grèges n'y avaient pas été apportées en grande quantité, surtout pour les qualités surfines qui s'y sont vendues 53 f. 90 c. le 1/2 kilog.

Sur les qualités fines, les transactions se sont opérées aux cotes suivantes :

1^{er} choix : 52 f. 25, 52 f. 65, 53 f. et 53 f. 25 le 1/2 kilog.

2^e choix : 29 f., 29 f. 50, 30 f., 30 f. 50 et 30 f. 85 le 1/2 kilog.

Le marché d'Aubenas de mercredi dernier a été à peu près nul à cause de l'époque rapprochée de la dernière foire. Il y a eu peu de ventes, sans variations dans les prix.

A Avignon, les prix sont bien soutenus ; mais les affaires sont plus calmes depuis la foire d'Aubenas, contre l'espérance des fabricants qui montrent maintenant de la réserve.

A Marseille, les ventes ont été assez importantes. Elles se sont élevées à 450 balles, parmi lesquelles les Castravan entrent pour la plus grande part, les vendeurs ayant fait quelques concessions dans les prix.

Les autres qualités n'ont donné lieu qu'à des affaires très restreintes.

On annonce, pour les premiers jours de février, la vente publique de 53 balles de soie Bengale et 12 balles Castravan fine.

La consommation a été de :

8 balles Mestoup P. G., 18 à 22 f. le 1/2 kilog.

21 balles Perse, 14 à 17 f. 50.

72 balles Castravan jaune, 14 à 15 f.

7 balles Salonique, 25 f.

3 balles Castravan fine, 26 f.

7 balles Baffa, 15 f. 50.

5 balles Payembol, 14 f. 25.

4 balles Antioche, 14 f.

4 balles Antioche P. G., 17 f.

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Le Journal de la Somme raconte l'aventure suivante, arrivée au maître d'école et au curé d'Arguèves, canton d'Acheny :

« Il y a quelques jours, une chèvre broutait l'herbe du cimetière d'Arguèves. Lorsque le maître d'école vint pour sonner l'Angelus du soir, cette chèvre se glissa dans l'église sans être aperçue. L'Angelus sonne, le maître d'école sortit et ferma la porte de l'église. Il revint le lendemain matin sonner de nouveau l'Angelus avant qu'il fût jour ; mais, à cet instant, il fut saisi de terreur en apercevant dans la chaire une énorme bête ornée de cornes. Aussitôt il courut effrayé chez le curé, et lui dit que le diable était dans l'église. M. le curé s'arma de courage, et, conduit par le maître d'école, il put s'assurer de cette étrange apparition. Arrivé à l'église, M. le curé voit la bête, et lui crie : « Si tu es l'envoyée de Dieu, approche ; mais si tu es l'envoyée de l'enfer, vade retrò, Salanas. » La pauvre bête fait plusieurs cabrioles dans la chaire. Alors, ne doutant plus que ce fût un animal possédé, M. le curé et le maître d'école s'enfuirent saisis de terreur. La chèvre, voyant la porte ouverte et le soleil levé, quitta son gîte de la nuit et regagna l'herbe tendre du cimetière. On la vit sortir, et tout fut expliqué. »

— M. de Salvandy veut établir des chaires d'arabe vulgaire auprès des collèges royaux de Marseille et de Montpellier. Toutes les villes du Midi, ajoute-t-il, sollicitent la création de chaires d'arabe vulgaire comme une sorte de main-mise sur l'Algérie.

Le ministre demande 2,200 f. pour établir deux de ces chaires. Nous croyons, d'après ce chiffre, que les villes doivent en effet entrer pour beaucoup dans la dépense totale.

— L'association des gens de lettres s'apprête, raconte-t-on, à frapper un coup qui aura du retentissement dans une grande partie de la presse semi-périodique. Elle doit déclarer que dorénavant elle n'accordera plus le droit de reproduction des feuilletons, romans, etc., même à prix d'argent, aux feuilles qui ne vivent absolument que d'emprunts, telles que le *Voleur*, le *Cabinet de Lecture*, l'*Echo de la Presse*, l'*Echo des Feuilletons*, etc. Cette mesure aurait été prise après l'expérience bien reconnue que ces publications causent un tort réel aux œuvres des auteurs contemporains et surtout à la presse départementale. Sous ce dernier rapport on ne saurait qu'approuver la résolution de l'association des gens de lettres. Les feuilles auxquelles on s'apprête à refuser la nourriture intellectuelle ne profitent en effet qu'à leurs éditeurs.

— Un effroyable malheur est arrivé ces jours derniers au pont-aqueduc de Roquefavour (Bouches-du-Rhône). Un échafaudage sur lequel étaient et matériaux et ouvriers est tombé avec fracas d'une prodigieuse élévation, entraînant tout ce qui était sur son passage. On dit que trois malheureux ouvriers sont restés sur place, et cinq autres, horriblement mutilés, ont été transportés à demi morts à l'hospice d'Aix.

— M. de Robineau-Villemont, conseiller à la cour royale d'Aix, est mort à la suite d'une longue maladie.

— Le cours de M. Michelet s'est rouvert le 29 janvier au Collège de France, au milieu d'une énorme affluence d'auditeurs. Le professeur a été salué par de nombreux applaudissements.

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 29.

Le congrès a terminé enfin la discussion de l'adresse. M. Orense a demandé à faire une interpellation au ministre de l'intérieur relativement à l'exécution de la loi sur la presse et à la persécution acharnée que les journaux ont subie aux organes progressistes. Le ministre a dit qu'il répondrait dans la séance du 31.

La loi électorale, réformée comme la constitution, sera portée à la chambre dans cette même séance ; après que les cortès l'auront votée, le congrès, dit-on, sera dissous. Narvaez n'est pas content de sa majorité, qui l'a forcé à faire des protestations de tribune.

Le nom de Trapani est si impopulaire que les journaux modérés racontent eux-mêmes que les personnes de toutes les classes de la société l'appliquent aux objets les plus vils et les plus disgraciés.

Une des notabilités progressistes, le comte d'Almodovar, ancien ministre de la guerre, ancien président des assemblées législatives, vient de mourir à Madrid.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 février 1846.

Point d'affaires avant la bourse. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 83 85 pour fin février ; il est tombé lentement et sans réaction jusqu'à 83 60, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 83 62 1/2. Les affaires sont assez calmes.

CHEMINS DE FER.		15 COURANT.		FIN COURANT	
1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Trois pour cent.....	85 65	Saint-Germain.....	550	Paris à Orléans.....	1280
Quatre pour cent.....	108	Versailles (rive droite).....	530	Paris à Rouen.....	1005
Cinq pour cent.....	125 05	— (rive gauche).....	563 75	Rouen au Havre.....	712 50
Emprunt de 1844.....	102 1/8	Paris à Orléans.....	1280	Avignon à Marseille.....	987 50
Trois pour cent belge.....	101 1/4	Paris à Rouen.....	1005	Strasbourg à Bâle.....	256 25
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	104 1/4	Rouen au Havre.....	712 50	Orléans à Vierzon.....	645
Cinq pour cent belge.....	101 1/4	Avignon à Marseille.....	987 50	Orléans à Bordeaux.....	540
Cinq pour cent napolitain.....	102 3/4	Strasbourg à Bâle.....	256 25	Amiens à Boulogne.....	540
Récessés Rostchild.....	59	Orléans à Vierzon.....	645	Montreuil à Troyes.....	495
Cinq pour cent romain.....	102 3/4	Orléans à Bordeaux.....	540	Bordeaux à la Teste.....	490
Cinq pour cent portugais.....	59	Amiens à Boulogne.....	540	Chemin du Nord.....	758 75
Trois pour cent espagnol.....	800	Montreuil à Troyes.....	495	Bordeaux à la Teste.....	490
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	1155	Bordeaux à la Teste.....	490	Chemin du Nord.....	758 75
Banque de France.....	800	Chemin du Nord.....	758 75	Fampoux à Hazebrouck.....	495
Comptoir d'Escompte.....	1155	Fampoux à Hazebrouck.....	495	Dieppe et Fécamp.....	476
Banque belge.....	1155	Dieppe et Fécamp.....	476	Paris à Strasbourg.....	542 50
Caisse Lafitte.....	1375	Paris à Strasbourg.....	542 50	Tours à Nantes.....	572 50
Obligations de Paris.....	1375	Tours à Nantes.....	572 50	Paris à Lyon.....	621 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 5 février.

COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT	
1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	980	Paris à Orléans.....	1277 50	1278 75	1280
Paris à Orléans.....	1277 50	Paris à Rouen.....	1008 75	1007 50	1044 25
Paris à Rouen.....	1008 75	Orléans à Vierzon.....	645	Orléans à Bordeaux.....	540
Orléans à Vierzon.....	645	Bordeaux à la Teste.....	490	Chemin du Nord.....	758 75
Bordeaux à la Teste.....	490	Chemin du Nord.....	758 75	Fampoux à Hazebrouck.....	495
Chemin du Nord.....	758 75	Fampoux à Hazebrouck.....	495	Dieppe et Fécamp.....	476
Fampoux à Hazebrouck.....	495	Dieppe et Fécamp.....	476	Paris à Strasbourg.....	542 50
Dieppe et Fécamp.....	476	Paris à Strasbourg.....	542 50	Tours à Nantes.....	572 50
Paris à Strasbourg.....	542 50	Tours à Nantes.....	572 50	Paris à Lyon.....	621 25
Tours à Nantes.....	572 50	Paris à Lyon.....	621 25		

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1.

Succession de M. Verdellel.

Les personnes qui auraient des renseignements sur la succession de M. Verdellel, marchand de chaux, domicilié alternativement à la Guillotière et à Villeurbanne, cité Napoléon, sont priées de les adresser à M^e Laforest. (3528)

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n. 2, angle de la place Louis XVI.

VENTE

D'une construction sur le terrain des hospices, masse n° 33, rue d'Orléans, aux Brotteaux, avec subrogation au bail verbal du terrain sur lequel elle repose.

L'adjudication aura lieu le lundi 9 février 1846, en l'étude de M^e Boiron, notaire.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Boiron, notaire, ou à M^e Guillermain, avoué, rue de la Loge-du-Change, n. 4. (2440)

ETUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE à un prix modéré, pour cause de maladie. — **FONDS DE RESTAURATEUR** bien achalandé, situé au centre de la ville. On sera subrogé au bail des lieux, qui est de neuf années.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^e Neppele, notaire. (3570)

Compagnie des Houillères de Saint-Etienne.

AVIS.

Le comité de liquidation de la Compagnie des Houillères de Saint-Etienne a l'honneur de prévenir les actionnaires que le dividende de la Compagnie au 31 décembre 1845 a été fixé à 17 f. 20 c. par action, et sera payé, à partir du 9 février 1846, à la caisse de MM. rue des Feuillants, chez MM. Guyon et Olivier, banquiers de la Compagnie. (1165)

GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que le dividende du 2^e semestre de 1845, fixé par l'assemblée générale du 3 février à 40 fr. par action, sera payé, à partir du 7 février, chez MM. Guyon et Olivier, banquiers de la Compagnie. (1164)

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

ASSURANCES.

M. Fillion, propriétaire et agent d'affaires, a l'honneur d'informer MM. les pères de famille qu'il assure définitivement contre les chances du sort les jeunes gens appelés à concourir au tirage de la classe de 1845.

Afin de donner une entière sécurité aux personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, M. Fillion déposera en l'étude d'un notaire, jusqu'à parfaite libération de l'assuré, une somme équivalente à celle convenue pour le prix de l'assurance.

S'adresser, pour traiter des conditions, dans son domicile, à Lyon, place des Célestins, 2, au 1^{er}. (168)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

Le **SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT**, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les **rhumes, catarrhes, crachements de sang, croupes, coqueluches, dysenteries**, etc. (Le sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet : Briant, à Paris ; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)

PHARMACIE BRIANT, rue Saint-Denis, 137 (ci-devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien, à Lyon ; Ayot, à Villefranche ; Bouvier, à Thizy ; Champin, à Givors. (5292)

POUDRE DIGESTIVE

DE BOIRIVENT.

Elle est employée avec succès dans le cas de constipation, d'engorgement du foie, d'irritation de l'estomac et des intestins.

Chaque flacon est accompagné d'un aperçu sur les maladies des organes digestifs et sur les meilleurs moyens hygiéniques à employer pour les combattre et les détruire.

Cette Poudre se trouve dans les principales pharmacies. (183)

AVIS.

M. BURLET, inventeur du seul véritable **Café indigène de Santé**, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de supprimer le dépôt de son café qu'il avait autrefois établi chez M. Rozerat, herboriste, place du Change, 3. En conséquence, les personnes qui ne voudront pas être victimes d'une falsification, sont priées de ne s'adresser que chez lui, rue de la Barre, n° 16, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, ou dans les dépôts indiqués sur ses prospectus. (181)

Avis spécialement au Commerce.

A VENDRE d'occasion. — Une voiture de voyageur, élégamment et très solidement construite, montée sur ressorts à pincettes et essieux brevetés.

S'adresser, pour la voir et pour traiter, à M. POCHARD, carrossier, rue Félicité, en face de la Thibaudière, à la Guillotière.

A VENDRE à l'essai, une belle jument de quatre ans et demi, avec ou sans harnais. — S'adresser à l'auberge du Flacon d'Argent, à la Guillotière.

GUÉRISON COMPLÈTE

DES CORS, OIGNONS ET AGACINS.

Ce spécifique, d'un usage simple et facile, guérit toutes les difformités de pied, quelque anciennes qu'elles soient.

S'adresser au sieur Gervais, rue Louis-le-Grand, n° 17, avec entrée par la rue Saint-Dominique, même n°, au fond de la cour, au 1^{er}. (184)

Compagnie des Pont, Gare et Port de Vaise.

MM. les actionnaires du Pont de la Gare de Vaise sont prévenus que le dividende du 2^e semestre de 1845 leur sera payé tous les jours non fériés, de midi à quatre heures, chez M. Saint-Olive, maison Nivière, grande rue des Feuillants, n. 7, au 2^e. (182)

SIROP DE VIAL

Contre les IRRITATIONS

PRÉPARÉ AU SUC DE ROSES.

Ce Sirop est si efficace pour combattre les MAUX D'ESTOMAC et les MALADIES DE POITRINE, les TOUX SÈCHES les plus opiniâtres, les RHUMES ou CATARRHES qu'il a souvent guéri lorsque tout autre moyen avait échoué. — Flacons de 3 fr. et de 1 fr. 80 c.

Dépôt général à la pharmacie, Grande-Rue, n. 3, à Vaise ; à Lyon, chez MM. les pharmaciens CAMUSSET, place des Carmes ; BAYON, rue Neuve ; ANDRÉ, aux Célestins ; LIME, à Givors. (1108)

FUMIGATIONS

PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (4625)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50. Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffiront journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, qu'elle constitue l'éclaircissement du teint, la douceur, l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poulaillerie, 19.